

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

- 1 AVR. 2004

Arrêté n° 04-165

Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme
Commune de Sury-le-Comtal (42)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1^{er} et 13 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1 ;

Considérant le patrimoine archéologique répertorié sur le territoire de la commune de Sury-le-Comtal, en particulier les indices d'occupation gallo-romaine aux lieudits Colombart, Aquinton, Fontalun, ainsi que la ville médiévale siège de châtellenie des Comtes de Forez,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sur la commune de Sury-le-Comtal sont déterminées onze zones géographiques en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1^o de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé.

Ces zones sont délimitées et identifiées sur le plan, et décrites sur la notice de présentation annexés au présent arrêté.

Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans les zones déterminées à l'article 1^{er} du présent arrêté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Loire et transmis par le Préfet du département de la Loire au maire de Sury-le-Comtal qui procèdera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 4

L'arrêté et ses annexes (plans et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Sury-le-Comtal et à la Préfecture du département de la Loire.

Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont prescrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département de la Loire, et le maire de la commune de Sury-le-Comtal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

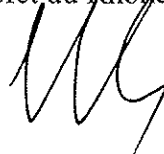
- 1 AVR. 2004

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes
et du département du Rhône

par délégation,

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Préfet du Rhône



Hervé BOUCHAFRT

SURY-LE-COMTAL (42)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

Le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones archéologiques de saisine sur certains dossiers d'urbanisme, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Sury-le-Comtal, onze zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique très riche de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Bourg

La première mention de l'église date du XI^e siècle, *Ecclesia de Suriaco*. Le prieuré fut fondé en 1092, par le Comte de Forez Guillaume. Ce prieuré dépendait de l'Abbaye de L'Ile-Barbe. Une autre mention de 1183 précise le vocable de l'église : *Ecclesia Sancti Andrea de Suriaco*.

Le château-fort est mentionné en 1239, *Castrum quod dicitur Suriacum Comitale*. Il était une possession des Comtes du Forez. Sury-le Comtal était une châellenie des Comtes de Forez. La ville obtint sa charte de franchise au milieu du XIII^e siècle.

2- Cimetière - Vorzey

Chapelle Saint-Etienne des XI^em-XII^em siècles et cimetière du Moyen Age
Village médiéval

3- Aubigny

Maison-forte médiévale

4- Amancieux – La Maladière

Indices de site gallo-romain
Hôpital et maladrerie du Moyen Age

5- Colombart

Indices de site gallo-romain

6- Aquinton

Indices de site gallo-romain

7- Le Chavaray

Indices de site gallo-romain

8- Aubigny – L'Ozon

Indices de sites protohistorique et gallo-romain

9- Fontalun

Indices de site gallo-romain

10- Les Collerets

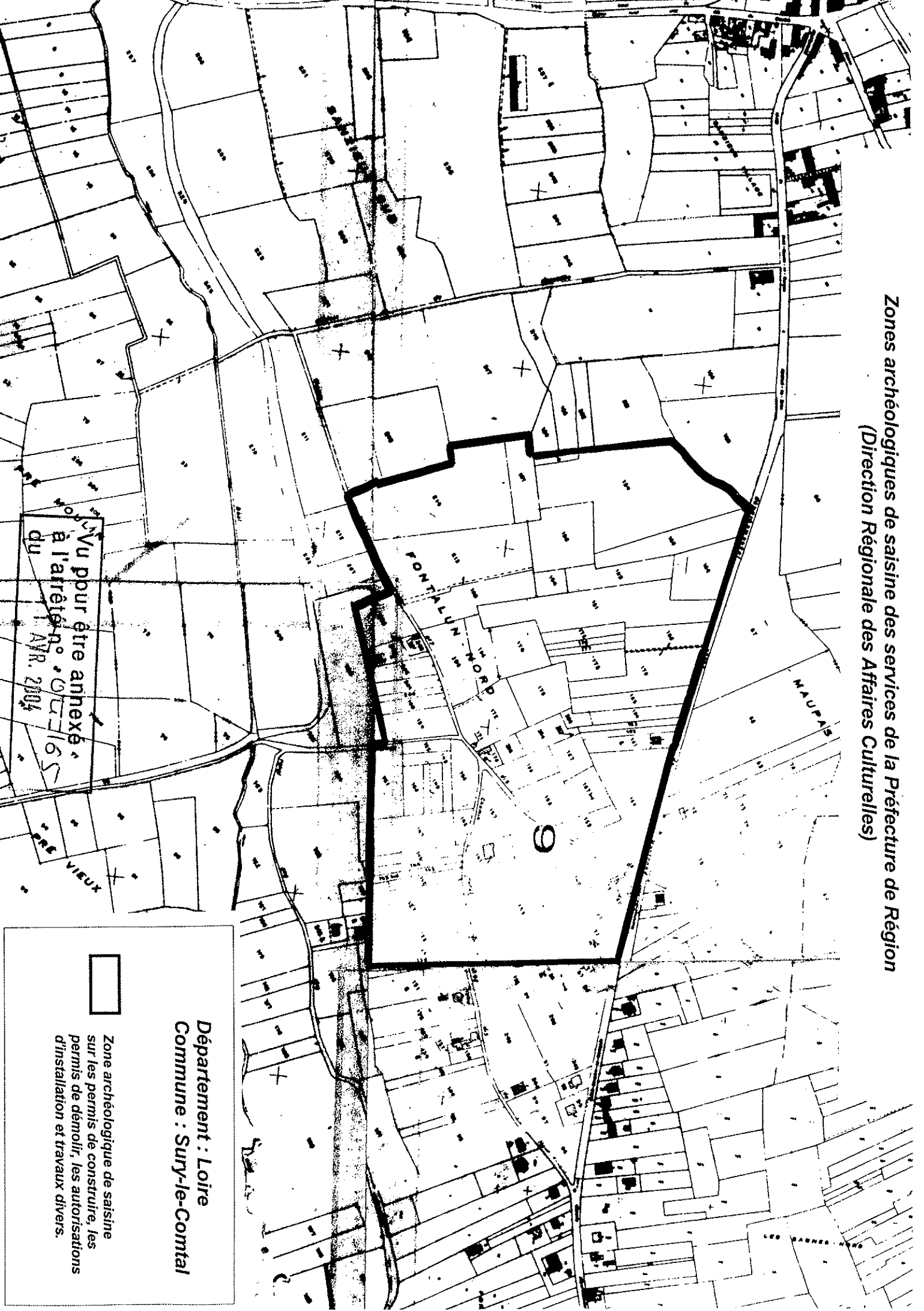
Indices de site gallo-romain

11- Colombart


Indices de site gallo-romain

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 04-165
du - 1 AVR. 2004

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

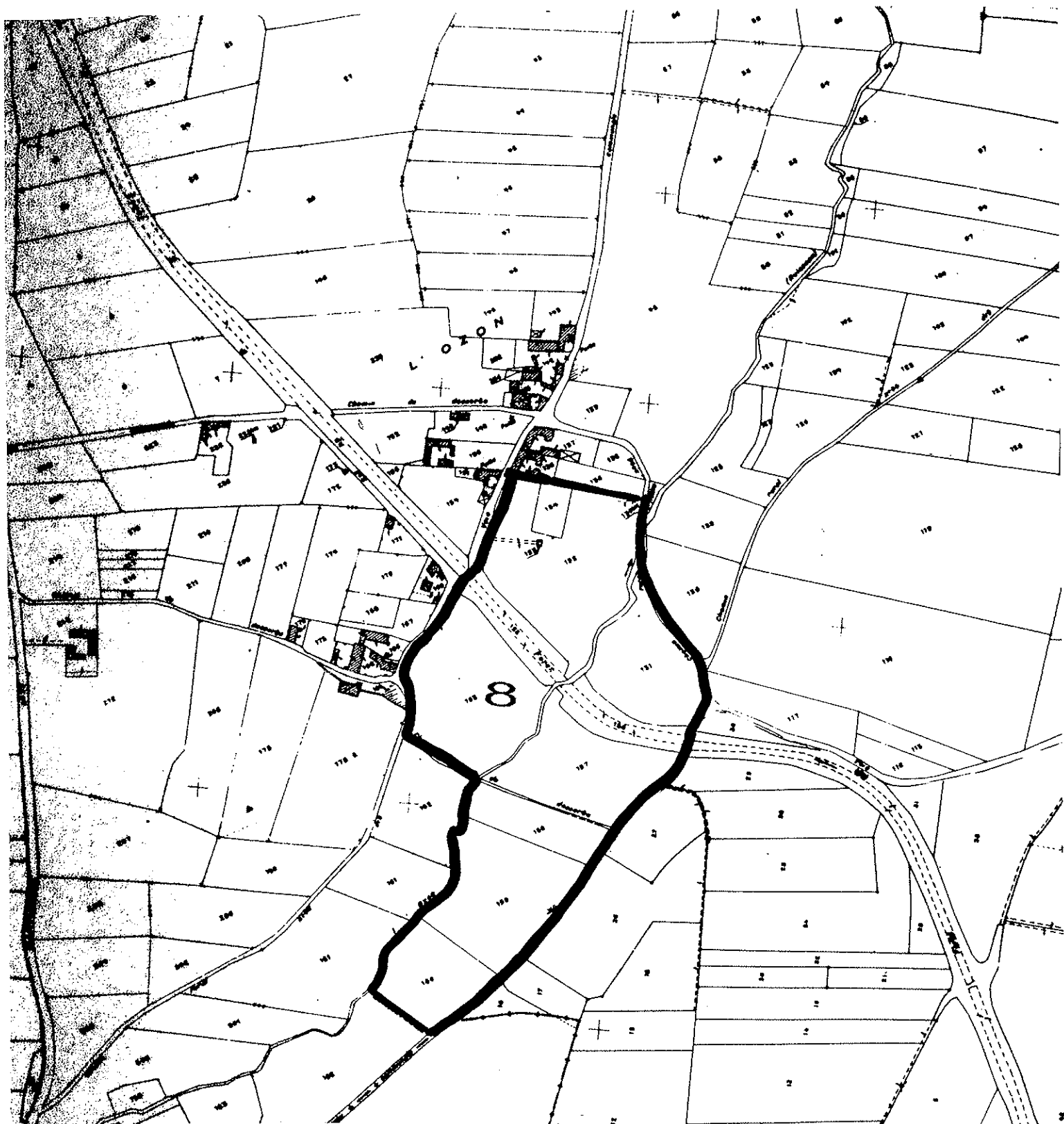


Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 05-165
du 11 AVR. 2004

 Zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir, les autorisations
d'installation et travaux divers.

Département : Loire
Commune : Sury-le-Comtal

**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



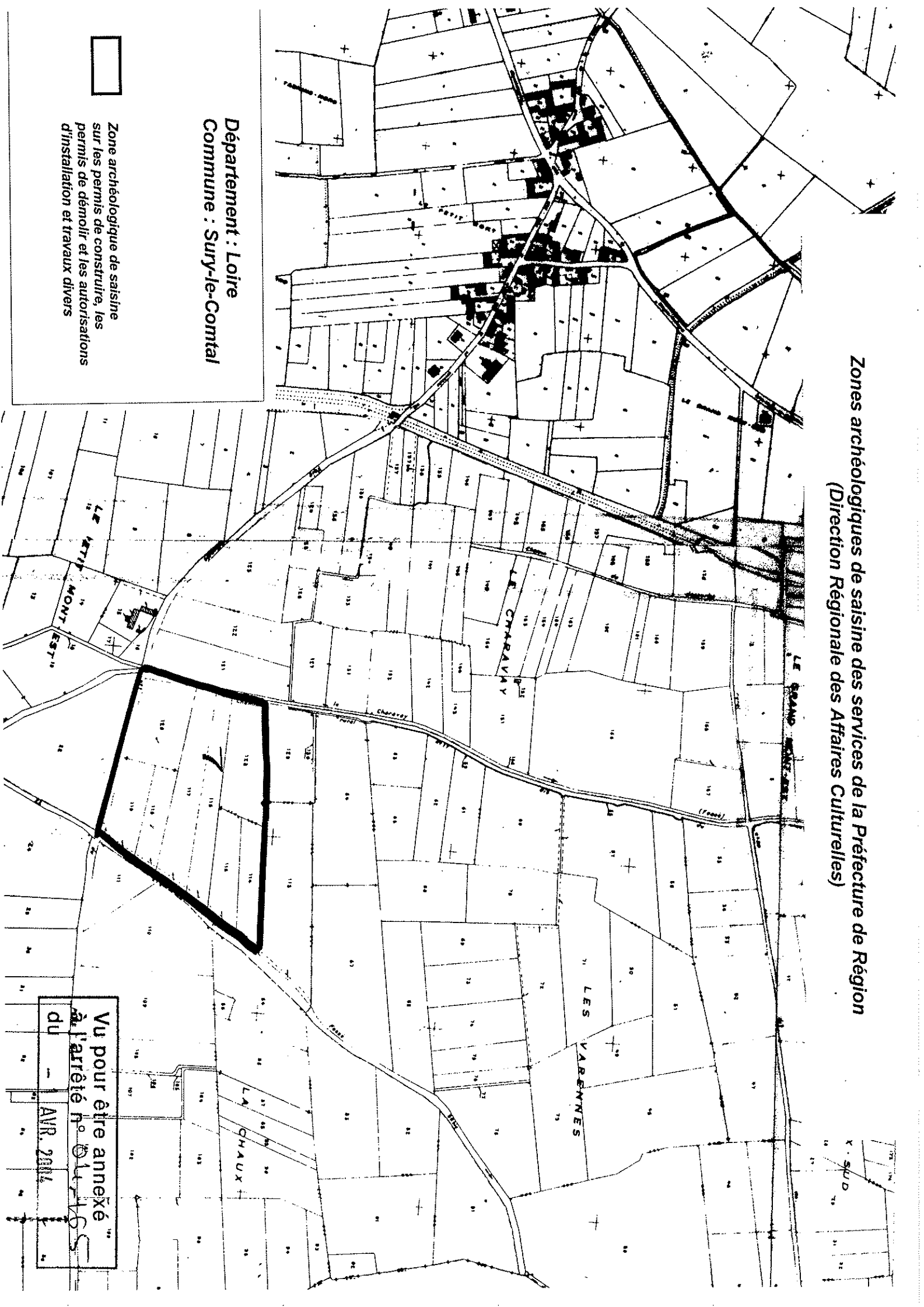
**Département : Loire
Commune : Sury-le-Comtal**



**Zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir, les autorisations
d'installation et travaux divers.**

**Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 04-65
du - 1 AVR. 2004**

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)



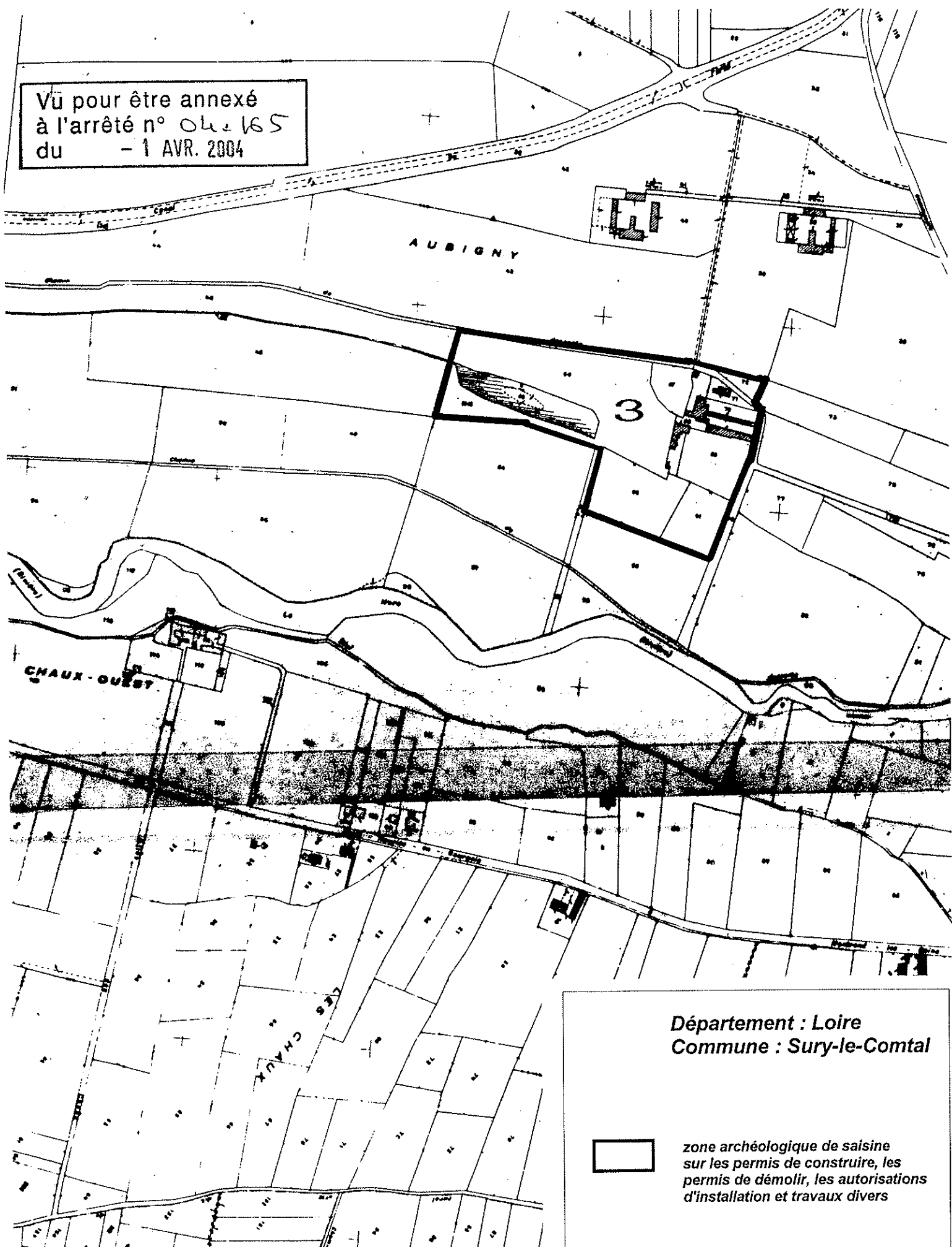
Département : Loire
Commune : Sury-le-Comtal

Zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir et les autorisations
d'installation et travaux divers

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 04-1165
du 11 AVR. 2004

**Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 042165
du - 1 AVR. 2004



Département : Loire
Commune : Sury-le-Comtal



zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir, les autorisations
d'installation et travaux divers